GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 13 JUILLET 1793.

VARSOVIE, *le 13 Juillet.*

Suite des ſéances de la Diète extraordinaire aſsemblée à Grodno.

Mardi 2 Juillet. Comme il y avoit eu ce jour là 12 nonces d'arrêtés, tant de la Couronne que de Lithuanie, dès l'ouverture de la ſéance, le Pce. Adam Poniński le jeune, nonce de Livonie, prit la parole; ſe plaignit avec autant de force que de dignité, des violences exercées pour la ſeconde fois, contre les repréſentans de la Nation, & demanda que l'aſsemblée ne prit pour l'inſtant & juſqu'à nouvel ordre, aucune matière en délibération, attendu que l'abſence forcée de plusieurs de ſes membres, la rendoit incomplette. M. Horda nonce de Pińsk appuya fortement cette propoſition, & dans un inſtant elle fut adoptée avec enthouſiaſme par la Chambre entière. M. Ożarowski Caſtelan de Woynice, fut un des premiers à ſe ranger de cet avis. Son diſcours exprimoit avec énergie la ſenſibilité de ſon âme, & la douleur de la Chambre, à la vue de ſes membres ſouffrant pour la cauſe publique. Le tumulte dura plus d'une heure, & les diverſes motions qui furent émiſes durant cet intervalle, avoient toutes le même objet, l'interruption de toutes délibérations, juſqu'à ce que les nonces détenus fuſsent remis en liberté. S. M. prit la parole, & peignit avec cette éloquence douce & perſuaſive qui lui eſt ſi familière, l'amertume profonde dont ſon ame étoit pénétrée, en voyant l'autorité ſuprême de la Nation ſi ouvertement violée dans la perſonne de ſes repréſentans. Il conſeilla de demander l'élargiſsement des nonces arrêtés, dans une note qui ſeroit remiſe le jour même à M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie, par MM. les Chanceliers. Cette motion fut adoptée à l'unanimité, & d'après l'injonction des Etats, la note en queſtion fut redigée ſur le champ.

Plusieurs nonces demandèrent qu'on y ajoutât un article particulier, pour y réclamer la levée du ſéqueſtre mis ſur les économies Royales, & ſur les biens de M. Tyſzkiewicz Gr: Maréchal de Lithuanie. Tous les membres acquiescèrent d'un concert unanime, à cette clauſe additionelle, & tous propoſèrent que cette note fut communiquée aux Miniſtres étrangers qui ſe trouvent à Grodno; ce qui fut preférit à MM. les Chanceliers. Afin de leur laiſser le tems de préſenter cette note, & de recevoir une réponſe, la ſéance fut levée momentanément, pour être repriſe deux heures après. Avant la cloture, l'aſsemblée avoit gardé près de quatre heures, le plus profond silence. Une partie des nonces reſta dans la ſalle durant l'intervalle d'une ſéance à l'autre.

Le 2. au ſoir. A la rentrée de la Chambre, MM. les Chanceliers viennent l'informer, qu'avant que la note fut en état d'être préſentée, ils ſe ſont rendus chez M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie, & qu'à la ſuite d'une conférence qu'ils ont eue avec lui, il leur a déclaré expreſsement, qu'il avoit donné des ordres, pour faire relacher les nonces détenus. A la ſuite de ce rapport, M. Koſsakowski Evêque de Livonie prit la parole, & après avoir exalté les vertus, le civiſme des nonces qui ſouffroient pour la patrie, il finit par une inculpation générale mais amère de quelques membres des Etats, qu'il ſoupçonnoit avoir part à ces événemens facheux. Du reſte, comme les nonces arrêtés avoient été ou alloient être mis en liberté, il conſeilla de ne remettre ni à M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie, ni aux miniſtres étrangers, la note relative à cette détention. S. M. appuya cette motion de M. l'Evêque de Livonie, & leva la ſéance. Quelques inſtans après les nonces détenus furent effectivement relâchés.

Du Mercredi 3. La ſéance s'ouvrit par les diſcours des membres arrêtés la veille. Tous remercièrent S. M. & les Etats, du zèle empreſsé avec lequel ils avoient coopéré à leur relachement. Enſuite plusieurs nonces ſe plaignirent hautement, de ce que MM. les Chanceliers s'étoient permis, de ne point remplir à la rigueur comme ils le devoient, l'injonction des Etats, & n'avoient remis la note en queſtion ni à M. l'Ambaſsadeur, ni aux miniſtres étrangers. En conſéquence, le vœu général fut que dumoins cette note fut effectivement communiquée aux dits miniſtres étrangers, & immatriculée aux actes publics. MM. les Chanceliers répliquèrent, que l'élargiſsement des nonce ayant eu lieu, avant que la note eut été rédigée, ils avoient cru inutile de la remettre. S. M. fut du même avis, & ajouta que relativement aux biens de M. le Gr: Maréchal de Lithuanie, il n'y avoit encore eu qu'un simple ordre de donné pour les ſéqueſtrer, mais qu'ils ne l'étoient point réellement, & quil y avoit lieu de croire que cet ordre ſeroit révoqué, ainsi que celui en vertu duquel, on avoit arrêté de même le revenu de ſes économies Royales. Après quelques nouvelles motions relatives au même objet, cette matière en reſta là.

Enſuite on remit ſur le tapis le projet des inſtructions rédigées pour la Députation, qui devoit être autoriſée à traiter avec S. E. M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie. De nouveaux débats s'élevèrent dans la Chambre. Quelques nonces demandoient que ce projet fut adopté, tel que l'avoient préſenté MM. les Chanceliers. Le plus grand nombre vouloit qu'il fut amendé d'après le vœu général. On propoſa divers articles additionels, entre autres celui de M. Gołyński nonce de Czerniechów. Comme les avis étoient partagés, on arrêta de refondre en un ſeul, tous les projets rédigés ſur cette matière, & de le ſoumettre dès la prochaine ſéance, à l'examen de la Chambre.

Avant la cloture, on porta à la connoiſsance des Etats, une lettre de M. Potocki Maréchal de la Confédération générale de Targovice, récemment arrivée de Pétersbourg. Cette lettre portoit, qu'à la ſuite de plusieurs conférences qu'il avoit eues, & des négociations qu'il avoit ſuivies avec tout le zèle dont il etoit capable, il étoit reſté évidemment convaincu, que la ſituation actuelle de la Pologne ne comportoit aucuns remèdes efficaces; que la marche des affaires ne laiſsoit plus d'eſpoir pour le retour des provinces enlevées à la République, & que le ſeul moyen qui reſtât aux Polonois d'ameliorer leur ſort, c'étoit d'établir dans celles qu'on leur laiſsoit, un gouvernement plus conforme au génie National. Cette lecture donna lieu à diverſes obſervations, qui annoncèrent que ce conſeil n'étoit pas très gouté, & qu'on attendoit un tout autre réſultat des négociations de M. le Maréchal.

Du Jeudi 4. Un nonce de Livonie (le Prince Adam Poniński) propoſe de décréter, que si dorénavant il étoit commis la moindre violence contre quelqu'un des membres des Etats, ou que leurs biens fuſsent mis en ſéqueſtre, l'aſsemblée ceſsât dans l'inſtant même toutes ſes fonctions, & ne pût prendre aucun arrêté. Toute la Chambre accéda à ce projet, & après quelques légères obſervations, il fut paſsé en Loi.

A ce projet en ſuccéda un autre propoſé par M. Kunicki nonce de Chelm. Il avoit pour objet la prorogation de la Diète actuelle, juſqu'au 15 Octobre prochain, mais ſous la clauſe qu'elle fût transférée à Varſovie. Le Sécrétaire de la Diète fit lecture de ce projet, qui fut renvoyé à une délibération ultérieure. — On paſsa enſuite à l'examen du nouveau projet d'inſtructions, pour la Députation à nommer, lequel avoit été ſur l'injonction des Etats, refondu d'après tous ceux qui ont été propoſés ſur cette matière. Les points qu'il renfermoit, bienque plus rapprochés du vœu général que les précédens, ne le rempliſoient pourtant point encore en entier. Aussi le reſte du tems ſe paſsa-t-il en diſcuſsions pour & contre. A la ſuite de plusieurs diſcours, où chacun fit valoir avec énergie toutes les raiſons qui pouvoient motiver ſon opinion, la ſéance fut levée, ſans qu'il y eut rien de décidé.

Du vendredi 5. Cette ſéance entière fut conſacrée à l'examen du nouveau projet d'inſtructions, déjà diſcuté la veille. Plusieurs membres crurent y appercevoir quelques ambiguités, qui pouvoient donner lieu à des interprétations arbitraires. Ils vouloient que le choix des termes répondit au fonds des choſes, & que chaque article fût d'une clarté telle, que la ſubtilité même la plus raffinée ne pût y voir d'autre ſens, que celui qu'on avoit du leur donner. Plus de six heures ſe paſsèrent en obſervations & remarques, qui dans telle autre circonſtance auroient pu paroitre minucieuſes,

mais qui dans l'état actuel des choses, devenoient d'un intérêt majeur. Enfin après y avoir fait toutes les corrections & additions, que la Chambre crut nécessaires, ce projet fut adopté, & la séance levée. (Nous le donnerons avec ces changemens dans notre prochain No.)

FRANCE.

Constitution adoptée par le peuple François. (Suite.)

„ Nul citoyen n'est dispensé de l'honorable obligation, de contribuer aux charges publiques. "

„ La force générale de la République se compose du peuple entier. "

„ La République entretient même en tems de paix, une force armée de terre & de mer. "

„ Tous les François sont soldats: ils sont exercés au maniement des armes. "

„ Il n'y a point de Généralissime. "

„ Les distinctions de grade & de subordination, ne subsistent que relativement au service & pendant sa durée. "

„ La force publique employée à maintenir la paix dans l'intérieur, n'agit que sur la réquisition écrite des autorités constituées. "

„ La force publique employée contre les ennemis du dehors, agit sous les ordres du conseil-exécutif. "

„ Nul Corps armé ne peut délibérer. "

„ Si dans la moitié des départemens, plus un, le dixième des assemblées primaires régulièrement formées, demande la révision de l'acte constitutionnel, ou le changement de quelques-uns de ses articles, le Corps législatif est tenu de convoquer toutes les assemblées primaires de la république, pour savoir s'il y a lieu à une Conv: Nationale. "

„ La Convention Nationale est formée de la même manière que le Corps législatif. Elle en réunit les pouvoirs. "

„ Elle ne s'occupe, relativement à la constitution, que des objets qui ont motivé sa convocation. "

Des rapports de la République françoise avec les nations étrangères.

„ Le peuple François se déclare l'allié naturel des peuples libres. "

„ Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations, il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien. "

„ Il donne asyle aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté; il le refuse aux tyrans. "

„ Il ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. "

(L'auteur de l'an 2440. Mercier, s'opposoit à ce dernier article. Les François, disoit-il, sont loin de ces anciens Romains, qui trainoient des Rois à leur char. Les Romains pouvoient parler en vainqueurs; mais nous, avons-nous fait un traité avec la victoire? *Non*, répond Bazire, *non, mais nous en avons fait un avec la mort.* (L'article a été maintenu.)

„ La constitution garantit à tous les François, une éducation commune, des secours publics, le droit de pétition, le droit de se réunir en sociétés populaires, la jouissance de tous les droits de l'homme. "

„ La République Françoise honore la loyauté, le courage, la piété filiale, le malheur. Elle remet le dépôt de la constitution, sous la garde de toutes les vertus. "

„ La déclaration des droits & l'acte constitutionnel, sont gravés sur des tables, au sein du corps législatif & dans les places publiques..... "

Les canonniers de service auprès de la Convention, demandent d'être autorisés à tirer une salve d'artillerie, pour marquer l'instant de l'achèvement de la constitution. Cette autorisation leur est donnée.

La Convention a décrété que le manuscrit de la constitution sera remis à l'instant à l'imprimeur, & qu'il sera distribué dans le plus court délai, dix exemplaires à chaque député.

Dimanche prochain la Convention entendra lecture générale, de la rédaction définitive de la déclaration des droits & de la constitution.

En conséquence, Hérault a procédé à la lecture de l'acte constitutionnel. La Convention en a adopté définitivement la rédaction.

Suite des événemens du 15 au 20 Juin.

Du 16. On commence à craindre sérieusement une scission entre les départemens. Quelques uns ont adhéré à la révolution du 31 Mai: ce sont les départemens de la Moselle, du Haut-Rhin, de Seine & Oise, d'Indre & Loire, &c. mais beaucoup d'autres se sont hautement déclarés contre la violence, qui suivant eux, a présidé à ces événemens. On a déjà vu qu'à Bordeaux, à Rennes, à Caen, &c. les administrateurs des départemens avoient pris des mesures plus ou moins actives. Les départemens de l'Isere, du Jura, de la Loire inférieure, des Côtes-du-Nord, les villes de Nantes, de Marseille & autres, se sont fortement prononcées contre les événemens des premiers jours du mois. Voici, par exemple, ce qui s'est passé à Grenoble, à Caen, & à Marseille, suivant *les nouvelles politiques*, journal estimé.

De Grenoble, le 10 Juin. A la nouvelle des événemens qui se sont passés à Paris, dans les premiers jours du mois, toutes les autorités constituées, tribunaux, juges, bureaux, députés des sections, &c. se sont réunis. L'assemblée étant organisée, le procureur-général-syndic a exposé les circonstances fâcheuses, où se trouvoient la République & la représentation Nationale. Ce récit a pénétré d'indignation tous les membres; ils ont d'abord prêté individuellement, & sans exception, le serment ainsi conçu:

„ Nous jurons tous de maintenir la liberté & l'égalité, la stabilité & l'inviolabilité de la Convention Nationale, l'unité & l'indivisibilité de la République; de résister à toute tyrannie & à tous genres d'oppression, & de mourir plutôt que de violer ce serment. "

Il a été ensuite proposé diverses mesures relatives aux circonstances, qui ont été mises à la discussion, & suivies de l'arêté ci-après.

„ L'assemblée justement allarmée des funestes événemens qui se succedent à Paris, & dont le résultat a été de mettre en état d'arrestation, un grand nombre de députés à la Convention, sur des réquisitions faites à main armée. "

„ Considérant que les mouvemens séditieux qui ont produit ces arrestations, tendent à avilir & à subjuguer la représentation, & à mettre la République sous un joug plus cruel, que celui qui vient d'être brisé; que les attentats multipliés, portés à la liberté des opinions & des individus, sont une usurpation manifeste des droits du souverain, & de véritables crimes de leze-Nation; que dans un danger aussi imminent, il ne reste d'autre ressource que l'appel au peuple, a arrêté & arrête ce qui suit: "

„ Toutes les communes du département, sont invitées à se réunir en assemblées primaires, par cantons, le dimanche 16 du présent mois de juin, & à prêter avant aucune délibération, le même serment qui a été prêté à l'ouverture de la présente séance. "

„ Chaque assemblée primaire nommera un député, & l'investira de tous les pouvoirs nécessaires pour se rendre à Grenoble, le jeudi 20 du présent mois de Juin, se réunir avec les députés des autres assemblées primaires, y délibérer & prendre toutes les mesures de sûreté générale, exigées par les circonstances. "

„ Le procès-verbal de la présente séance sera imprimé, publié & affiché dans toutes les communes du département; il sera en outre adressé à la Convention Nationale, aux quarante-huit sections de Paris, & à tous les départemens de la République. " (*Suivent les signatures de tous les membres sans exception.*)

Caen le 8 Juin. Toutes les sections assemblées ont arrêté, de ne plus reconnoitre les décrets qui émaneroient de la Convention, tant que la représentation seroit incomplette, tant que l'on y feroit taire la majorité avec des baïonnettes. Les habitans du Calvados & d'autres départemens, arrêtent les subsistances destinées pour Paris.

Hier soir, les membres du directoire du département, entourés de tous les Corps administratifs, & des dix commissaires qui avoient été envoyés à la Convention, se sont rendus dans toutes les sections, & dans les deux sociétés populaires. Les commissaires ont fait le récit du résultat de leur mission, & de l'état de Paris. Le Calvados s'est déclaré en insurrection contre les anarchistes. On a établi cette nuit un comité des douze. Le procès-verbal de ce qui s'est fait, va être envoyé à tous les départemens, ainsi que la déclaration de notre insurrection. Nous arrêtons toutes les munitions; on a déjà saisi cinquante chariots de guerre qui venoient d'arriver. On s'occupe des moyens de couper les vivres à Paris. Le commissaire Garrat arrêté à Evreux, a communiqué ses pouvoirs aux commissaires du Calvados; il en résulte que sa mission étoit de disposer les esprits dans les départemens, à l'établissement d'un Dictateur dans la personne de Roberspierre; de.... Ils ont obtenu cette connoissance, en se disant partisans de la montagne.

Le comité est fort bien composé; son début est très-satisfaisant. Hier on a nommé des rédacteurs & un comité militaire. La force armée destinée à marcher sur Paris, sera organisée dans le jour; elle sera nommée & composée d'hommes vraiment républicains, qui sauront écraser l'anarchie. Nos administrateurs prêcheront d'exemple. Au reste, tout le monde est levé. La ville de Caen & tout le département sont dans les meilleurs sentimens. Partout on voit la plus grande activité. Gorsas & Henri la Riviere

font arrivés; ils ont été reçus avec acclamation, ils ont afsifté à la féance du département. Aujourd'hui, pour répondre au desir du peuple entier, ils iront dans les fociétés populaires, où ils font impatiemment attendus..

Les commifsaires montagnards, Prieur & Romme, ont été arrêtés à Bayeux. Nous les avons attendus ici en vain jufqu'à minuit, ils font arrivés à une heure. On les a fait defcendre à l'hôtel d'Efpagne, où ils feront gardés de fort près jufqu'à dix heures du matin, pour être conduits au département, & de-là menés au château.

Une nombreufe députation de l'Eure, & une de l'Orne font parmi nous..... Aujourd'hui partent feize députés pour aller fe concerter avec les feize départemens qui bordent nos côtes. Nous arrêtons d'accord avec l'Eure & l'Orne, toutes les provisions de Paris, tous les paquets des montagnards. Les députés de l'Eure fe font joints à nos députés, pour aller à Bayeux. Ils font partis pour Avranches, à la pourfuite de deux autres commifsaires, qu'ils ont juré d'amener morts ou vifs.

Marseille, du 10. Les nouvelles de Marfeille annoncent, qu'à la fuite des deux couriers arrivés dans la nuit du 6 au 7. les fections ont été extraordinairement convoquées: on y a délibéré une force départementale de 5000 hommes, l'établifsement d'un jury de 83 membres, pour juger les délits contre la fûreté Nationale. L'on y a de plus arrêté la convocation de toutes les afsemblées primaires de la République, pour nommer 170 députés qui fe rendront à Bourges.......

Cependant, la Convention montre beaucoup de fermeté contre les adminiftrateurs des départemens, qui ont pris des arrêtés tendans à envoyer une force armée à Paris. Dans la féance du 15. elle a ordonné l'arreftation & la traduction à la barre, des adminiftrateurs du département de la Somme, féant à Amiens. Ce qui rafsure contre une guerre civile, c'eft que des villes même des départemens, qui ont pris des arrêtés contraires à l'autorité de la Convention, il arrive des députés qui dénoncent les adminiftrateurs qui ont ordonné ces mefures. On attend aufsi beaucoup d'effet de la proclamation ordonnée dans la féance du 13. & qui porte.

„ La Convention Nationale déclare, que dans les journées de 31 Mai, 1er. 2 & 3 Juin, le confeil-général révolutionaire de la commune & le Peuple de Paris, ont puisfamment concouru à fauver la liberté, l'unité & l'indivifibilité de la République. „

A Marfeille le 12. à cinq heures après midi, les bataillons des gardes Nationales prirent les armes, & chacun fe rendit dans fon quartier. Les officiers municipaux étonnés de ce mouvement, firent appeller le Commandant, & lui en demandèrent le fujet. Celui-ci répondit que tels étoient fes ordres, & qu'il ne pouvoit les communiquer. A huit heures, une députation nombreufe du comité général, fe rendit à la municipalité. Le Préfident harangua les officiers municipaux; leur déclara qu'ils avoient perdu la confiance du peuple, & les requit d'évacuer. Ils rendirent les clefs & fe retirèrent. Ils ont été remplacés provifoirement par les préfidens des fections.—Le tout fe pafsa fans défordre. L'arfenal, les poudres les forts & tous les autres poftes, ont été occupés au même inftant.

Le Club d'Aix vient d'être fermé; il a été afsez fage pour délibérer lui-même cette mefure, & convenir qu'il étoit tout au moins inutile, depuis que les fections font permanentes. Ces mefures pourront ramener l'ordre......

Carra repréfentant du peuple, maintenant à Blois, s'est permis d'y cafser un comité de falut public, qu'une loi générale a créé. La Convention a rétabli le comité, & rappellé Carra dans fon fein.—Il a été enfuite décrété d'accufation, pour avoir engagé le département de l'Eure, à faire marcher une force armée fur Paris.

Du 17. En exécution d'un décret rendu fur la proposition de Lacroix, l'appel nominal des députés qui fe font trouvés abfens à celui qui a eu lieu famedi dernier, a été fait, & fur les nouvelles propositions de Lacroix & Gofsuin, le décret fuivant a été rendu.

„ La Convention Nationale décrète, que la lifte des députés abfens fans caufe, ou par commifsion, congé, démifsion, maladie, fufpenfion, arreftation, fera dépofée au bureau des infpecteurs de la falle, telle qu'elle a été lue, corrigée & vérifiée par le Secrétaire, au fecond appel nominal qui a eu lieu en la féance de ce jour. Lesdits infpecteurs font chargés de conftater en forme, toutes les caufes qui pourroient être alléguées pour juftifier de ces abfences, & d'entendre les réclamations des députés. Ils en feront imprimer la lifte motivée, dans le délai de 3 jours. "

„ Décrète en outre, que le miniftre de la juftice fera pafser dans le jour, au comité des infpecteurs de la falle, un état des députés qui font en état d'arreftation, en vertu du décret du 3. & de ceux qui, quoique compris dans ce décret, n'ont pas été trouvés chez eux, & ne font point en arreftation; enfin, de ceux qui ayant été mis en état d'arreftation chez eux, ont pris la fuite.... "

„ La Convention Nationale, après avoir entendu fon comité de falut public, décrète encore que la municipalité de Moulins fera transférer fans délai à Paris, fous bonne & fûre garde, J. P. Brifsot, député à la Convention Nationale, & le citoyen Sangue, agent du pouvoir exécutif, arrêtés dans la dite ville de Moulins. "

Marat monte à la tribune, & dit: „ Je desire ouvrir les yeux de la Nation, fur les calomniateurs qui m'ont repréfenté comme un homme dangereux dans cette afsemblée. Ils m'ont engagé à me fufpendre momentanément de mes fonctions, & pendant cet intervalle, j'ai écrit plusieurs lettres à la Convention, mais elles n'ont pas été lues. Je penfe donc que les calomnies répandues fur moi, ont été étouffées par mon filence, & je déclare qu'aujourd'hui je reprends mes fonctions. " (Applaudifsemens.)

Cambon annonce, que le comité de falut public instruit, que des levées d'hommes ont eu lieu dans les départemens de Lot & Garonne, & autres circonvoisins, & que ces forces font en marche vers Paris, a penfé qu'elles feroient mieux employées contre les rébelles de la Vendée. Il a propofé en conféquence, & l'afsemblée a décrété l'envoi de Commifsaires dans les départemens désignés, pour y détromper le peuple fur les événemens des 31 Mai & 2 Juin, & engager les volontaires à fe joindre à leurs frères contre les révoltés.....

Sur un rapport du comité de falut public, un décret a été rendu en ces termes. „ La Convention Nationale décrète, 1. que les François ou étrangers convaincus d'espionnage, dans les places de guerre ou dans les armées, feront punis mort: 2. qu'ils feront jugés par une Commifsion militaire, formée comme il eft décrété par la loi du....contre les émigrés pris les armes à la main. "

Du 18. Les repréfentans du peuple, députés dans le département de Corfe, écrivent de la Ronde d'Ajaccio, en date du 2 juin, que la fouveraineté Nationale eft méconnue dans cette île; que les foldats du Continent font défarmés par les naturels du pays; que les membres du département font reftés afsemblés à Corté, au mépris de l'arrêté des Commifsaires, qui les fufpendoit de leurs fonctions, & qu'ils ont convoqué & tenu une afsemblée générale le 26 Mai dernier. Tout prouve le projet tramé par Paoli, de s'emparer de tous les pouvoirs, & de refter néanmoins attaché à la France, à la charge par la République de prêter à cette île, qui n'exécuteroit que les loix qui lui plairoient, tous les fecours qui lui feroient nécefsaires. La municipalité d'Ajaccio a refufé de recevoir les Commifsaires, fous prétexte que le but de leur mifsion, n'étoit que de préparer la Corfe, à voir Orléans monter fur le trône. Le contre-amiral Daltkion a menacé de chafser à boulets rouges, le vaifseau qui les y porteroit.—Les Commifsaires rendent compte des efforts qu'ils ont faits, pour rallier une partie des foldats de la République égarés, fous les drapeaux de la liberté; des combats qu'ils ont livrés aux Corfes, & des avantages qu'ils ont remportés fur eux, quoique bien inférieurs en nombre. Cent cinquante des nôtres ont fait fuir 1100 Corfes. Les Commifsaires afsurent que les places de Saint-Florent, Baftia & Calvi font dans le meilleur état de défenfe, & que la dernière fur-tout, peut défier toutes les forces de l'Europe. Ils annoncent que l'un d'eux va fe rendre auprès de la Convention. (Renvoyé au comité de falut public.)

Du 19. Alexandre Beauharnois ayant refufé d'être miniftre de la guerre, la Conv: fur le rapport du comité de falut public, a laifsé à ce Général le commandement en chef de l'armée du Rhin. Houchard a le commandement en chef de celle de la Mofelle.....

On écrit du Quefnoy, en date du 16 de ce mois, qu'on y craint d'être bientôt cerné par les armées ennemies, comme le font Condé, Maubeuge & Valenciennes, & que des 90 municipalités du diftrict, 81. font déjà au pouvoir de l'ennemi......

Le miniftre de la guerre communique à la Convention, une lettre du Général Beauharnais, Commandant en chef l'armée du Rhin, datée du 7. Il donne divers détails fur la fortie exécutée le 31 Mai, par les François en garnifon à Mayence, contre les Corps Prufsiens aux ordres du Général Kalkreut. Il réfulte de ces détails, *qu'ils ont mis cette armée en déroute, lui ont tué beaucoup de monde, ont pris divers effets de campement, & fe font emparé de trois pieces de canon, que l'ennemi dans fa fuite*

avoit encloués &c. — Le Général François y fait aussi mention de deux autres sorties postérieures, *où, dit-il, les troupes de la Republique, ont eu comme elles l'ont toujours, un avantage marqué*......mention honorable.

Du 21. Les dernières nouvelles reçues de Tours, en date du 19. ont fait ici une impression profonde. Depuis près de deux mois, on étoit fondé à croire, d'après les rapports faits à la Convention, que les insurgés de la Vendée étoient écrasés par les pertes successives qu'ils avoient faites. Quel est aujourd'hui l'étonnement des Parisiens, lorsqu'ils apprennent que malgré tant de pertes, les contre-révolutionnaires ont encore deux armées, l'une de 30 mille hommes, l'autre de 50 mille; qu'elles sont composées de gens déterminés, dont plusieurs même sans armes à feu, ne laissent pas d'affronter avec courage, les décharges de canons chargés à mitrailles, & dont les chefs paroissent aussi prudens qu'habiles! Suivant diverses lettres, il paroit que leur plan n'est pas de se porter sur Paris, comme la frayeur l'a fait croire à quelques personnes, mais de s'emparer de Nantes, & successivement de toute la Brétagne, où ils trouveront beaucoup d'adhérans, & d'où ils pourront tirer des secours de l'Angleterre. On dit que dans tous les lieux qu'ils occupent, ils obligent les hommes en état de porter les armes, à suivre leurs drapeaux, sous peine d'être fusillés. On ajoute qu'un grand nombre de gentilshommes & d'émigrés, accourent successivement grossir leurs armées; & qu'un plus grand nombre encore, attend pour partir des isles de Jersey & Guernesey, que les contre-révolutionaires se soient emparés de quelque port de mer, dans le voisinage de ces isles. Mais d'un autre côté, des forces formidables se rassemblent de toutes parts, pour envelopper les insurgés. Biron est sur leurs derrières avec une armée de 25 mille hommes; Boulard avec 12 mille; & les armées d'Angers & de Tours rassemblées, forment déjà trente mille hommes. On attend en outre de divers départemens, un grand nombre de volontaires: celui de la Moselle, entre autres, vient d'ordonner une levée de 11 mille hommes. On évalue à près de 80 mille hommes, les secours promis par les divers départemens: on espère d'ailleurs que les insurgés manqueront bientôt de vivres, & sur-tout de munitions. Les observateurs qui calculent froidement les événemens, pensent que ce sont là les moindres obstacles aux succès des insurgés, & sur-tout qu'ils manqueront leur but, tant parce qu'ils ne se sont pas fait précéder par un manifeste, contenant le plan d'un gouvernement modéré, que parce que les départemens environnans sont persuadés, que leur dessein est de rétablir en entier l'ancien ordre de choses. "—La gazette de Hambourg annonce sous la date du 24. que Biron a battu les Royalistes, & repris Saumur.

De Londres, le 21. Juin.

Le Capitaine Paton Commandant la Nymphe, de 36 canons, s'est rendu maitre de la frégate Françoise la Cléopatre, montée de 42 canons, après 52 minutes de combat. Le Capitaine François a été tué avec 100 hommes de son équipage; les Anglois ont eu 20 hommes tués, 4 gardes-marines tués, & à-peu-près autant de blessés. Le combat a eu lieu dans la Manche.

Il y a eu un autre combat entre une flotte Angloise de 8 vaisseaux de ligne, 15 frégates & plusieurs cutters, & une Françoise de 16 vaisseaux de ligne, 12 frégates & quelques batimens inférieurs. Les Anglois s'etant rendus maitres de 4 batimens, cinglérent ensuite sur les parages de la Martinique, où ils furent reçus sans avoir besoin de tirer un seul coup. Des 16 vaisseaux de ligne François qui avoient du commencer le combat, 8. étoient restés simples spectateurs; ils arborèrent ensuite pavillon blanc, & se rangèrent du côté des Anglois, ce qui décida la victoire.

S. A. R. M. Régent de France a expédié un diplôme à M. Chalgrin, comme chargé d'affaires de France, auprès de la Porte, en l'absence de M. de Choiseul Gouffier. — M. Descorches qu'on disoit depuis si long-tems en route, n'étoit point encore arrivé à Constantinople le 1er. Juin.

Extrait d'une lettre de Nice, du 13 Juin.

... „ Après avoir emporté les cinq camps placés sur des sommets de montagne, qui paroissoient inaccessibles, les François s'occupoient depuis hier à bombarder Saorgio. "

„ Jamais victoire plus éclatante: elle coute aux ennemis 5000 hommes, tant tués que blessés ou faits prisonniers. On ne finiroit pas si on entreprenoit de raconter tous les actes d'héroisme, dont les François se sont montrés capables. L'adjudant Général Costin fut tué à côté du Général Brunet. Il dit en expirant: *Je meurs content, nous avons la victoire.* Chabran, adjoint à l'état-major de l'armée, ci-devant capitaine dans le premier bataillon du district de Vaucluse, a été plus heureux; il a cent fois affronté la mort; son exemple & ses exhortations ont singuliérement secondé les dispositions du Général. Nous avons eu 200 tués & autant de blessés. " — Les François ont pénétré dans le Piémont, les premiers jours de Juin, & s'y sont emparé de plusieurs bourgs & villages.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 25 Juin.

„ Malgré les tems pluvieux qui ont retardé durant quelques jours, l'achevement des ouvrages devant Valenciennes, ils sont cependant tellement avancés dans ce moment, que l'on espère pouvoir battre cette ville en brêche, d'ici à peu de tems. En attendant, l'on y jette continuellement des bombes & des boulets rouges, avec le plus grand succès. Dans la réponse faite par le Commandant Ferrand à la sommation de Duc d'York, il dit: *qu'il s'ensevelira avec toute sa garnison sous les ruines de la ville, plutot que de la rendre.* La suite nous aprendra si cette réponse sera soutenue par des effets. Quant à l'armée de Custine, elle se retranche toujours dans sa position près de Cambray. La nôtre pénètre de plus en plus sur le territoire ennemi: nos troupes sont entrées dernièrement dans Chateau-Cambresis. Il en est de même du côté de Lille serré actuellement de très près. La petite guerre se continue toujours avec beaucoup de chaleur des deux côtés. Le 23. un gros Corps de troupes Françoises, infanterie & cavalerie, venu du camp de la Magdelaine, à attaqué avec vivacité des avant-postes Hollandois, qui d'abord ont été obligés de plier à cause de la grande supériorité du nombre. Mais bientôt ayant été renforcés par des troupes fraiches venues à leur secours, ils pressèrent à leur tour les Républicains avec tant de vigueur, qu'ils les obligèrent à se replier avec la plus grande précipitation, après leur avoir fait quelques prisonniers. Du côté de la Flandre Occidentale, les François font des rassemblemens, qui indiquent le dessein de vouloir y pénétrer de nouveau; mais le cordon de troupes, qui couvre cette partie de notre frontière, est disposé de manière à les bien recevoir. — Les François continuent à faire des excursions dans la province de Luxembourg, où ils enlevent beaucoup d'effets & de munitions. "

„ Le Général de Ferraris qui a la direction du siège, a deployé de grandes connoissances dans le génie & beaucoup de prudence. Tous les ingénieurs étrangers qui ont vu les ouvrages faits autour de Valenciennes, avouent que rien dans ce genre ne leur est comparable. Une lettre particulière de l'armée s'exprime de cette manière: *Quand les alliés auroient voulu prendre la France entière, leurs travaux pour cela ne pourroient être ni plus grands ni plus beaux, que ceux faits pour réduire Valenciennes.* "

„ Condé a beaucoup tiré aujourd'hui. Dans ce moment (6 heures du soir) son feu est très vif, & notre poste de Fresnes y répond. "

„ Nous tenons le Quesnoi bloqué. Il y a dedans 8 bataillons qui ont fait hier une sortie, mais ils ont été vivement repoussés, & ont perdu 50 hommes, dont un fait prisonnier. Nous ignorons le nombre de leurs blessés. "

Le 22. il y a eu près de Lille une affaire très vive, entre des housards François & de la cavalerie Hanovrienne. Les premiers, après avoir laissé plusieurs des leurs sur le carreau, prirent la fuite & abandonnèrent plusieurs prisonniers & chevaux.

Lille, du 22 Juin. (Rapport officiel.)

.... „ Les diverses attaques formées par nos avant-postes dans la journée d'hier, ont été toutes à notre avantage. Nos postes de Bondues & de Linselles ont attaqué & repoussé l'ennemi jusqu'au faubourg de Menin. Les bataillons Liégeois & Bataves cantonnés à Lapampont, ont en même temps attaqué & poursuivi jusqu'au-delà de Lannoi, un corps considérable d'ennemis. A Werwick, l'ennemi a opposé une résistance opiniâtre, mais il a été enfin forcé de se replier. Enfin le Corps du Pont-à-Marc, aux ordres du capitaine Bonnaire, a attaqué une colonne ennemie, qui s'étendoit depuis Orchies jusqu'à son voisinage, l'a mise en déroute, & la poursuivie jusques sous le canon d'Orchies. — On attend ici aujourd'hui le Général Custine...... "

Nous laissons au lecteur, le soin de comparer cette lettre & celle de M. de Beauharnais, avec les rapports Prussiens que nous avons donnés dans le tems, & qui ressemblent si peu à ceux de MM. les Généraux François, que malgré la conformité de date, & l'identité de lieu, on feroit tenté de croire qu'il s'agit d'une autre affaire. Cependant on ne peut se dissimuler, que les bulletins-officiels des armées combinées, rédigés sous les yeux des Généraux, ne portent tous l'empreinte de la vérité. Les Journalistes & Gazetiers Allemands leur rendent eux-mêmes ce témoignage, & il est sans doute d'un grand poids; car outre que plus voisins du théatre de la guerre, ils doivent être mieux instruits que nous, qui leur devons le peu de connoissances que nous avons; l'impartialité constante dont ils font ouvertement profession, leur a mérité jusqu'ici les suffrages de tous les gens éclairés, & la confiance entière du public.